



## PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 11 septembre 2020

#### **Passage en vigilance ORANGE pour le risque feux de forêt en Gironde**

**Les fortes chaleurs annoncées ces prochains jours (31° samedi, 35° dimanche, 36° lundi et mardi) conjuguées à l'état particulièrement sec des sols, ont conduit la préfète de la Gironde, Fabienne BUCCIO à élever la vigilance risque feux de forêt au niveau ORANGE (vigilance élevée / niveau 3 sur une échelle de 5) à compter du samedi 12 septembre à 00h00 jusqu'au mardi 15 septembre 2020 inclus.**

Par conséquent, et conformément au règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie du 20 avril 2016, les mesures de restriction suivantes s'appliqueront dans les communes forestières du département à compter de cette date :

- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur seront interdits entre 14h00 et 22h00 sur les pistes forestières, chemins ruraux, chemins d'exploitation et pistes cyclables (sauf pour les personnes listées à l'article 33 du règlement) ;
- les activités d'exploitation forestière, de travaux sylvicoles, de génie civil, de service, de carbonisation et de sciage seront suspendues entre 14h00 et 22h00 (article 39 du règlement) ;
- les activités ludiques et sportives seront interdites entre 14h00 et 22h00 à l'exception de celles exercées en base de loisirs et en périmètres de plans plages (article 42 du règlement).

En complément de ces mesures, **la pratique de la chasse sera interdite à partir de 14h00** jusqu'à la levée de la vigilance ORANGE en Gironde.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il est interdit à l'intérieur des bois, forêts et landes et ce, jusqu'à une distance de 200m d'utiliser du feu, de fumer, de jeter tout débris incandescent, de procéder à des incinérations de déchets verts et brûlages dirigés, de pratiquer le camping isolé et le bivouac, de tirer des feux d'artifice publics ou privés.

Compte tenu du risque sévère, et en tant que préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, la préfète Fabienne BUCCIO a demandé à la direction générale de la sécurité civile, **le pré-positionnement à Mérignac de moyens aériens nationaux (Canadair ou Dash)** afin d'intervenir plus rapidement en cas de départ de feux.

En parallèle, elle appelle chacun à la plus grande vigilance et au respect des règles de prudence. 94 % des départs de feu sont d'origine humaine.

Voir le règlement interdépartemental du 20 avril 2016 sur le site de la préfecture : <https://bit.ly/3hGWptk>